



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Continuité pédagogique élèves

Question écrite n° 28042

Texte de la question

Mme Valérie Bazin-Malgras attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur la situation des élèves que leurs professeurs ne réussissent pas à joindre pour assurer la « continuité pédagogique » après la fermeture des écoles pour lutter contre le coronavirus. En effet, alors que leur nombre a récemment été estimé entre 5 % et 8 %, cet état de fait est de nature à créer de graves inégalités entre les élèves selon que les familles peuvent ou non prendre le relais à la maison en appui du travail des professeurs. Pour y remédier, le ministre a communiqué sur plusieurs dispositifs qui ont pour objectif d'« aller chercher des élèves » : fournitures d'outils informatiques aux familles qui n'en possèdent pas, renvoi des devoirs par courrier, soutien scolaire pendant les vacances... Dans la mesure où, pour être efficace pour tous, la continuité pédagogique ne doit laisser aucun enfant sur le bord du chemin, elle souhaiterait savoir concrètement quels sont les moyens qu'il va mettre en œuvre pour aller rechercher ces enfants qui ne répondent pas aux sollicitations des établissements scolaires. Alors que le Parlement a récemment voté les enseignements obligatoires jusqu'à 18 ans, ce doit être une priorité absolue. En outre, si ces mesures vont dans le bon sens, elles n'abandonnent pas l'éventuelle démobilisation des élèves, que cette crise perturbe profondément, car elle les prive d'une visibilité à court terme concernant la poursuite de leur année scolaire. C'est pourquoi elle lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles sont les mesures concrètes mises en place par le Gouvernement pour que tous les élèves bénéficient des mêmes chances dans la poursuite de leurs études après la crise.

Texte de la réponse

Dans ce contexte inédit, le maintien de la continuité de l'enseignement a été rendu possible grâce à la mobilisation exemplaire de tous les personnels de l'Éducation nationale. Le risque d'aggravation des inégalités sociales est en effet considérable dès lors que chaque enfant, chaque jeune est renvoyé à son seul contexte familial, quand les outils informatiques ou la connexion internet manquent, quand la famille se trouve en difficulté pour accompagner la scolarité de l'enfant. C'est particulièrement le cas pour les populations les plus fragiles, en ville comme à la campagne. Si, pour certains, les compétences et les savoirs acquis ont pu être maintenus grâce à la continuité pédagogique, de trop nombreux élèves n'ont pas pu progresser normalement durant la période de confinement. Pour que personne ne soit laissé sur le bord du chemin, le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports et le ministre chargé de la ville et du logement ont très vite entrepris de renforcer les moyens de la continuité éducative au bénéfice d'élèves qui n'ont pas pu en profiter : mise à disposition de matériel informatique, développement du tutorat et du mentorat pour renforcer l'accompagnement scolaire et soutien aux associations de proximité qui se mobilisent, innovent et créent des solutions pour poursuivre l'accompagnement au quotidien des familles et faciliter le lien entre les élèves et leur école. Dans ce contexte, le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports a eu le souci permanent d'assurer la continuité pédagogique pour tous les élèves, en France métropolitaine comme en outre-mer, qui se trouvent en situation de déconnexion numérique. Ainsi, un partenariat exceptionnel a été mis en place avec la Poste avec deux volets : - le premier volet consiste à faire parvenir aux familles ne disposant pas de matériel informatique, des outils numériques par colis postal à partir de l'établissement scolaire après un travail de recensement des

familles opéré par les académies et accord des collectivités territoriales pour la mise à disposition de matériel ; - le second volet concerne la mise en place du dispositif « Devoirs à la maison » qui a permis l'envoi de plus de 180 000 devoirs aux familles concernées par la voie postale depuis le 10 avril et qui sera maintenu jusqu'à la fin de l'année scolaire. Ce dispositif constitue un outil supplémentaire mis à la disposition des professeurs pour maintenir un lien avec leurs élèves. Pour préparer le plus sereinement possible l'entrée des élèves dans le niveau supérieur, il a été demandé aux professeurs, en fin d'année 2019-2020, de resserrer et de prioriser les apprentissages, de cibler l'essentiel, en particulier lire, écrire, compter, pour les élèves dont les acquis ont pu être fragilisés par la période de confinement. L'enjeu est important, par exemple, pour les élèves de GS qui abordent l'apprentissage de la lecture au CP à la rentrée 2020-2021. Pour chaque programme d'enseignement, les contenus et les compétences essentielles à travailler ont été identifiés. Des recommandations et des outils sont à la disposition des professeurs sur le site du ministère pour chaque niveau, au collège également. En fonction de ce que les professeurs ont donné comme travail à leurs élèves durant la période de confinement et en fonction du bilan qu'ils font de leurs acquis, ils détermineront les enseignements et les modalités d'accompagnement les plus adaptés. Les conseils de cycle de la dernière période de l'année ont privilégié l'établissement, pour chacun des élèves, d'un bilan portant sur les acquis en fin d'année scolaire afin que d'éventuelles difficultés ou retards dans les apprentissages soient immédiatement pris en compte au début de l'année scolaire suivante. Le dialogue entre les professeurs des différents niveaux a été prolongé lors de la rentrée scolaire. Dès septembre, les points de programme qui n'auront pu être abordés et les compétences encore trop fragiles ont été au cœur de l'enseignement, dès les premières semaines de classe. D'autre part, pendant les vacances d'été, un dispositif de soutien scolaire gratuit a été mis en place pour aider les élèves en difficulté, sous la forme de cours à distance individuels ou en petits groupes, par des professeurs volontaires. Ce dispositif a favorisé l'abord de la rentrée scolaire dans de meilleures conditions pour les élèves les plus fragiles. La fermeture des établissements scolaires et de la plupart des établissements et services médico-sociaux a fortement impacté le quotidien déjà difficile des élèves à besoins éducatifs particuliers et de leurs familles. Les académies et les équipes médico-sociales ont coopéré étroitement pour leur apporter la continuité pédagogique la plus adaptée possible à leurs besoins. Depuis le début du confinement, les académies ont produit de nombreuses ressources pour accompagner les élèves à besoins éducatifs particuliers, leur famille et les enseignants. Les conseillers techniques et les inspecteurs de l'éducation nationale « adaptation scolaire et handicap » (ASH) ont communiqué régulièrement les ressources mises à disposition, notamment sur Eduscol : <https://eduscol.education.fr/cid150809/continuite-pedagogique-pour-les-eleves-a-besoins-educatifs-particuliers.html>. La plate-forme Cap école inclusive, outil d'accompagnements pédagogiques des élèves, a été ouverte à tous pendant la période de confinement pour aider les familles. Les services de l'école inclusive et les équipes départementales (ASH) ont mis en place des modalités particulières de communication entre les équipes afin de permettre un suivi des élèves pendant le confinement, grâce notamment à l'organisation de temps et d'espaces d'échanges réguliers et à une continuité assurée avec les référents de l'aide sociale à l'enfance (ASE) et les éducateurs pour apporter l'accompagnement nécessaires aux élèves particulièrement vulnérables. Les relations entre les services de l'éducation nationale et les maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) ont également été renforcées. C'est d'ailleurs afin de prendre en compte les difficultés qu'ont pu rencontrer certaines familles que les élèves en situation de handicap ont été prioritaires pour regagner les bancs de l'école. Enfin au moment du déconfinement, des instructions spécifiques relatives aux élèves en situation de handicap ont été transmises aux académies. Ces instructions précisaient la nécessité d'ouvrir la reprise de la scolarité par des temps d'échange. Une attention particulière a été portée aux élèves à besoins éducatifs particuliers afin de s'assurer de leur bien-être et de leur respect des mesures barrières tant pour eux que pour les autres élèves ou les membres de la communauté éducative. A cette fin, les personnels d'accompagnement, de santé scolaire, les psychologues de l'éducation nationale ou assistants social contribuent à apporter soutien et sécurité. La lutte contre le décrochage scolaire au niveau national a été renforcée afin de prendre en compte la situation des élèves les plus fragiles ayant pris leur distance avec l'école. En mai 2020, un courrier interministériel (Travail, Éducation nationale, jeunesse et sports, Solidarité et santé), adressé aux recteurs de région académique et aux préfets de région, a précisé les consignes ministérielles de plans d'actions adaptés au contexte : - dans les EPLE, les équipes pluri-professionnelles organisées en « groupes de prévention du décrochage scolaire » ont pris contact avec les familles et les jeunes pour maintenir le lien avec l'école et proposer des modalités adaptées de cours à distance. La préparation des jeunes à l'orientation a tenu une place centrale dans un dialogue constructif avec les familles ; - l'ONISEP est venu en

appui en mettant à disposition des établissements des ressources pédagogiques. Dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), un tutorat spécifique a été proposé aux jeunes fragilisés par le confinement ; - les « réseaux Formation Qualification Emploi » (FOQUALE) et les personnels de la « mission de lutte contre le décrochage scolaire » se sont mobilisés pour offrir aux jeunes en situation de décrochage des solutions alternatives (parcours personnalisés de poursuite d'études en formation initiale, actions de remobilisation, structures de retour à l'école » de type micro-lycée ou micro-collège, actions de formation en partenariat avec le Service civique, « clauses sociales de formation » sous statut scolaire...). Avec la mise en œuvre de l'obligation de formation pour les jeunes âgés de 16 à 18 ans effective au 1er septembre 2020 (décret n° 2020-978 paru le 5 août 2020, arrêté et instruction inter-ministérielle publiés prochainement), le système d'information dédié au repérage à l'accompagnement et au suivi des jeunes « décrocheurs » est renforcé. Enfin, le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports a initié une campagne de communication ciblée à travers les réseaux sociaux (témoignages d'un jeune ayant décroché pendant le confinement, de sa famille ainsi que du chef d'établissement qui lui a permis de raccrocher) pour inciter les jeunes à recontacter leur établissement scolaire, le CIO ou la Mission locale dont ils dépendent.

Données clés

Auteur : [Mme Valérie Bazin-Malgras](#)

Circonscription : Aube (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28042

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : [Éducation nationale et jeunesse](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale, jeunesse et sports](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 avril 2020](#), page 2572

Réponse publiée au JO le : [12 janvier 2021](#), page 251